

ADAGE
Société à responsabilité limitée à associé unique au capital de 1.000 Euros
14, Boulevard de Dezerseul – 35510 CESSON SEVIGNE
979.246.592– R.C.S RENNES

**PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE
DU 18 DECEMBRE 2025**

L'an deux mille vingt-cinq,
Le dix-huit décembre,
A dix heures,

Monsieur Jérémy LECUÉ (ci-après, l'« **Associé Unique** » ou l'« **Associé** »), propriétaire de l'intégralité des parts sociales composant le capital social de la société **ADAGE**, société à responsabilité limitée à associé unique au capital de 1.000 Euros, dont le siège social est situé 14, Boulevard de Dezerseul – 35510 CESSON SEVIGNE, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de RENNES sous le numéro 979.246.592 (ci-après, la « **Société** »),

Associé Unique et Gérant de ladite Société.

A pris les décisions suivantes :

- Modification de la date de clôture de l'exercice social ;
- Modification corrélative des statuts ;
- Pouvoirs.

PREMIERE DECISION

Modification de la date de clôture de l'exercice social

L'Associé Unique décide de modifier la date de clôture de l'exercice social, actuellement fixée au 31 décembre de chaque année, pour la fixer au 31 mars de chaque année.

L'exercice social en cours aura donc une durée exceptionnelle de QUINZE (15) mois, et sera clos le 31 mars 2026.

Cette décision est adoptée.

DEUXIEME DECISION

Modification corrélative des statuts.

L'Associé Unique décide, en vertu de la décision qui précède, de modifier corrélativement l'article 15 des statuts, ainsi qu'il suit :

« ARTICLE 15 – Année sociale

L'année sociale commence le 1^{er} avril de chaque année et finit le 31 mars de l'année suivante ».

Le reste de l'article demeure inchangé.

Cette décision est adoptée.

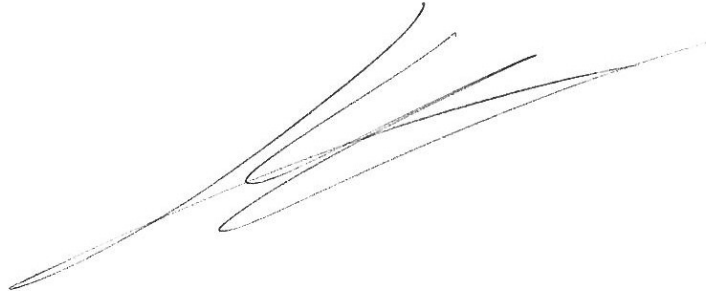
TROISIEME DECISION
Pouvoirs pour les formalités

L'Associé Unique décide de conférer tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait des présentes certifié(e) conforme pour accomplir toutes formalités légales de publicité, de dépôt et de modification auprès du Greffe au titre des décisions qui précèdent.

* * *

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par l'Associé Unique, Président et consigné au Registre prévu par la Loi.

Monsieur Jérémie LECUÉ
Associé Unique et Gérant

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping, sweeping strokes that form a stylized, somewhat abstract shape. The signature is positioned below the printed name and title of the signatory.